

La station est située à la Mairie déléguée
de St Pierre Montlimart

11 avenue du Parc
49110 Montrevault-sur-Èvre
02.41.30.02.65

Mardi, mercredi : 9h-12h et 14h-17h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Par internet

www.montrevaultsurevre.fr

Date et heure du RDV :

.....(merci de respecter l'horaire)

Pour les mineurs, présence **INDISPENSABLE** de
l'intéressé(e) et de son représentant légal **AU DÉPÔT ET A
LA REMISE** du dossier

Les cartes d'identité pour les personnes
majeures délivrées à partir de 2004 sont
valables 15 ans sur le territoire français.

Les CNI délivrées à partir du 14/06/2021 sont
valables 10 ans.

Les passeports pour les mineurs sont
valables 5 ans

PIÈCES OBLIGATOIRES dans tous les cas :

Formulaire en ligne sur ants.gouv.fr (**gratuit**) (à remplir en
ligne et à imprimer pour le rdv), **ne pas le signer**

Ou

Formulaire de pré-demande CERFA à remplir avant le rdv **mais
ne pas le signer**,

Justificatif de domicile (-1 an) : avis d'imposition, attestation
assurance, facture électricité, téléphone (sauf Free), gaz, eau,
ordures ménagères

Carte d'identité/passeport original

Avis de naissance – 3 mois (sauf si villes reliées COMEDC)

Photo récente à la norme ISO



Moins de 6 mois

Tête nue, sans lunettes, ni bijoux

Prise de face, oreilles visibles

Visage dégagé (front, sourcils...)

Bouche fermée, expression neutre (pas de
sourire)

Fond blanc interdit

Photos non découpées (venir avec la plaquette
de photos entière) de préférence en couleur

Pièces complémentaires pour les mineurs

Original carte d'identité d'un parent

Garde alternée : jugement de divorce /décision de justice ou
attestation + justificatif de domicile et CNI du second parent

Cas particuliers (pièces complémentaires à fournir)

Changement état-civil (divorce, mariage...) : acte de
naissance ou livret de famille, jugement de divorce pour choix
du nom

Tutelle : jugement de tutelle + CNI tuteur + attestation
d'autorisation du tuteur ; (Sa présence n'est plus obligatoire)

Pour les personnes hébergées par les parents ou une tierce
personne : attestation de domicile de l'hébergeant + sa CNI

Première demande : Acte de naissance – 3 mois

Timbre fiscal dématérialisé

A acheter chez les buralistes ou en ligne sur
timbres.impots.gouv.fr/

Passeport

CNI

Adultes : 86 €

Mineurs + de 15 ans : 42 €

Mineurs - de 15 ans : 17 €

(perte ou vol
uniquement)

25 €

Pièces complémentaires pour renouvellement suite perte ou vol

Déclaration de perte (en mairie au
moment du dépôt du dossier) ou

Déclaration de vol (à faire en gendarmerie)
ou sur internet service-public.fr

Un acte de naissance - 3 mois

Une pièce avec photo (permis de
conduire, copie ancienne carte d'identité...)
ou avis d'imposition et livret de famille

Timbre fiscal

ATTENTION

**REMISE DE L'ANCIEN TITRE
OBLIGATOIRE POUR TOUT RETRAIT
(sauf en cas de perte ou de vol)
TOUT TITRE D'IDENTITÉ NON RETIRÉ AU
DELÀ DE 3 MOIS SERA DÉTRUIT
SANS REMBOURSEMENT POSSIBLE**